

## Règlement interne du collège de doctorat en Didactique des sciences

Le présent règlement a été adopté par les membres du collège le 21 janvier 2019.

Le règlement général des études et travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat établi par l'ARES, ainsi que les modifications apportées au sein de l'ULiège et de la Faculté des Sciences s'appliquent.

Le règlement interne du collège de doctorat en Didactique des Sciences n'y apporte que des précisions.

### **1. Composition du collège de doctorat**

Le collège de doctorat est composé d'académiques ayant en charge une didactique en faculté des Sciences et de membres du personnel scientifique à durée indéterminée qui en feraient la demande. Un représentant des doctorants peut être invité aux réunions du collège avec voix consultative.

Chaque année, le collège élit les membres de son bureau constitué de :

- un président (académique)
- un vice-président exerçant la fonction de secrétaire

Les membres du bureau examinent par courrier e-mail les propositions de constitution de comités de thèse et de jurys. Le président les transmet ensuite à l'apparitorat pour approbation par le Conseil de Faculté. La composition du collège ainsi que les noms des présidents et vice-présidents sont communiqués au plus tard le 15 septembre, au bureau du doctorat pour être validés au CA.

Les élections sont prévues en mai pour l'année académique suivante; la composition du collège est approuvée lors de cette même réunion. Le collège ne délibère valablement que si plus de la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents.

Le collège transmet au plus tard le premier juillet au service des inscriptions, l'accord ou le refus du collège pour la réinscription des doctorants à l'année académique suivante. La décision est prise sur la base du rapport du comité de thèse transmis au plus tard le **31 mai de l'année en cours**. Il transmet également la liste des doctorants ayant réussi le certificat de formation à la recherche, sanctionnant forfaitairement 60 crédits de formation, acquis sans mention, **au plus tard avant l'autorisation de constituer le jury**.

### **2. Formation doctorale**

La formation doctorale doit comporter au minimum 60 crédits de formation répartis en trois volets : formation transversale, formation thématique et production scientifique. Le canevas proposé est de 15 crédits minimum en formation thématique, 10 crédits minimum en formation transversale, et 25 crédits minimum en production scientifique. La valorisation des activités suit le référentiel annexé. Le collège n'exige pas que la formation doctorale soit réalisée en une année, mais **au plus tard avant l'autorisation de constituer le jury**.

### ***Formation thématique***

Bien que le règlement général prévoit la possibilité de valoriser pour 30 crédits maximum des activités d'apprentissage de la finalité approfondie du master, le collège en Didactique des Sciences ne soutient pas la valorisation de crédits obtenus en master, lors de la formation à l'AESS ou équivalent.

### ***Formation transversale***

Les crédits de formation transversale peuvent inclure des activités d'encadrement didactique sans que la valorisation de cette pratique ne dépasse 6 crédits.

### ***Production scientifique***

Les crédits de formation scientifique doivent comprendre :

- 2 crédits pour la présentation d'un séminaire sur un sujet connexe à la thèse ; l'audience de ce séminaire doit dépasser l'(es) unité(s) dans la(les)quelle(s) la recherche est menée
- 5 crédits pour la participation active à au moins un congrès international hors Belgique (poster ou communication orale)

Les crédits de formation scientifique **peuvent** comprendre :

10 crédits pour un article publié comme auteur principal dans une revue internationale avec comité de lecture

### **3. Comité de thèse**

Le comité de thèse est composé de trois membres au minimum dont le promoteur, au minimum 4 si il y a un co-promoteur.

Si le promoteur (et l'éventuel co-promoteur) ne sont pas membres de la Faculté des Sciences, le comité comprendra obligatoirement au moins un membre du collège de doctorat en Didactique des Sciences.

Le comité se réunit au moins une fois par an pour statuer sur l'autorisation de réinscription de l'étudiant. Son **rapport écrit, détaillé, daté et signé** par tous ses membres, est versé dans le dossier du doctorant sur MyULiège avant le 31 mai.

### **4. Epreuve de doctorat**

L'épreuve du doctorat consiste en la rédaction d'un travail personnel et original et la présentation publique de ce travail. Le collège de doctorat en Didactique des Sciences ne prévoit pas de défense privée préalablement à la soutenance publique.

La procédure est détaillée ci-dessous.

#### ***Etape 1. Décision de soutenir***

Au minimum 3 ans après la première inscription au doctorat du candidat<sup>1</sup>, l'ensemble du comité de thèse se réunit pour évaluer 1) la qualité et la quantité des travaux présentés oralement par le candidat et 2) une proposition de plan de rédaction de la thèse.

À l'issue de cette réunion, le comité de thèse marque son accord pour la rédaction et stipule la forme du manuscrit. L'autorisation ne peut être accordée que si la formation

---

<sup>1</sup> Extrait du règlement : « *Les études de doctorat correspondent forfaitairement à au moins 180 crédits ....* »

doctorale a été validée pour au moins 60 crédits et qu'elle respecte les conditions exposées plus haut (§2. Formation doctorale).

Le comité de thèse, unanime, acte ses décisions dans un rapport écrit et signé par tous ses membres. Ce document est versé dans le dossier du doctorant sur MyULiège.

### ***Etape 2. Constitution du jury***

Le candidat et son promoteur proposent un jury dont la composition est examinée par les membres du bureau du collège de doctorat, puis transmise par le président au bureau de la Faculté pour approbation par le conseil de Faculté. Le jury comportera au moins 5 membres (hors promoteur et co-promoteur) dont deux membres extérieurs à l'ULiège, l'un des deux au moins étant membre d'une université ou d'une institution scientifique hors FWB.

### ***Etape 3. Envoi du manuscrit***

Au moins 1 mois avant la date pressentie pour la défense publique, le candidat envoie un exemplaire à tous les membres du jury, éventuellement en format électronique. Le président du jury fait parvenir aux membres un formulaire destiné à faciliter leur évaluation et la formulation de leurs commentaires et suggestions.

### ***Etape 4. Défense publique***

La défense publique a lieu selon les conditions du règlement facultaire (exposé oral de maximum 45 minutes ; durée totale de maximum 2 heures). Les membres du jury participent à la soutenance publique et délibèrent. La présence du Président du jury et des deux membres extérieurs à l'ULiège est indispensable. Un rapport de soutenance est rédigé et transmis au président du collège.

Annexe 1 :

**Fiche d'inscription au Doctorat**  
**Collège de doctorat de Didactique des sciences****DONNÉES CONCERNANT LE CANDIDAT**

NOM :

PRÉNOM :

MATRICULE ULIÈGE (SI 2<sup>ÈME</sup> CYCLE À L'ULIÈGE) :**DONNÉES CONCERNANT L'ENCADREMENT SCIENTIFIQUE**

PROMOTEUR :

NOM            PRÉNOM            FACULTÉ

CO-PROMOTEUR ÉVENTUEL :

NOM            PRÉNOM            INSTITUTION

COMITÉ DE THÈSE PRESSENTI :

**DONNÉES CONCERNANT LE PROJET DE THÈSE**

CO-TUTELLE : OUI/NON (SI OUI, AVEC QUELLE INSTITUTION PARTENAIRE) :

SOURCE DE FINANCEMENT DE LA THÈSE : OUI/NON (SI OUI, LAQUELLE ET DURÉE)

ASSISTANT

FRESH/FRIA

FNRS

AUTRE :

INTITULÉ (PROVISOIRE) DE LA THÈSE :

--

RÉSUMÉ SUCCINCT (MAX 10 LIGNES) EN FRANÇAIS ET/OU EN ANGLAIS

--

**DESCRIPTION DU PROJET DE THÈSE : (4 PAGES MAX. DONT LE PLAN DE TRAVAIL)**

Recommandation : structurer cette description en rubriques : 1) Objectifs 2) Etat de l'art 3) Projet de recherche 4) Plan de travail (suivant le modèle ci-après)

**PLAN DE TRAVAIL : DESCRIPTION DU CALENDRIER**

Le plan de travail peut être proposé par année, par semestre ou par trimestre

**Obligatoire : insérer la date pressentie de défense de thèse (en mois et année)**

PREMIÈRE ANNÉE : .....

QUAND	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TRIMESTRE 4
TÂCHES				

AU TERME DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE FONCTIONNEMENT, LE COMITÉ DE THÈSE FIXERA, AVEC LE CANDIDAT, LE PLAN DE TRAVAIL DES ANNÉES SUIVANTES, ÉVENTUELLEMENT SOUS CETTE FORME :

DEUXIÈME ANNÉE : XXXX

QUAND	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
TÂCHES		

TROISIÈME ANNÉE : XXXX

...XIÈME ANNÉE ÉVENTUELLE : XXXX (EN FONCTION DE LA SOURCE DE FINANCEMENT)

DERNIÈRE ANNÉE : XXXX

QUAND	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
TÂCHES		DÉPÔT ET SOUTENANCE DE LA THÈSE PRÉVUE EN DATE DU ...

DATE                      SIGNATURE DU CANDIDAT

AVIS ET SIGNATURE DU PROMOTEUR

Annexe 2 :

**Avis annuel du Comité de thèse**

**Collège de doctorat de Didactique des sciences**

**CE DOCUMENT EST OBLIGATOIRE POUR PERMETTRE LA RÉINSCRIPTION DU DOCTORANT**

- ✓ Evaluation annuelle de ..... (Prénom, Nom et matricule étudiant du doctorant)
- ✓ Réunion du Comité de thèse en date du ..... (date : jour, mois, année) (*mention obligatoire*).
- ✓ Le doctorant/la doctorante est dans sa .....année de doctorat.

OUI

NON

**LE COMITE RECOMMANDE QUE LE DOCTORANT SOIT AUTORISE A SE REINSCRIRE L'ANNEE ACADEMIQUE PROCHAINE**

Avis motivé du Promoteur, au nom du comité de thèse :

Le doctorant a travaillé sur le sujet de la thèse durant cette année

Les objectifs de l'année ont été atteints

Le plan de travail (calendrier) a été respecté

Le projet initial a été modifié/ré-orienté

Plan de travail de l'année suivante et commentaires (éventuels) du doctorant :

Date :

Signatures:

LE DOCTORANT  
NOM, prénom :  
Matricule étudiant :

LE PROMOTEUR  
NOM, prénom :

Les membres du comité de thèse :  
NOMS, prénoms :



**Grille d'appréciation des activités valorisables dans le cadre de la formation doctorale en didactique**

<b>Formation thématique</b>		15 crédits minimum
Cours scientifiques	Sans évaluation	1 crédits/10h cours théoriques 1 crédits/20h cours pratiques 1 crédits/j. de formation
	Avec évaluation	Idem + 2 crédits
Activités scientifiques Participation passive	congrès	1 crédit /jour
	Journée des écoles doctorales	1 crédit
	Groupe de contact FNRS	1 crédit
	Société savantes belges	1 crédit
	Séminaires scientifiques	1 crédit
	ABCEduc, Ardist, ADIS, ADMEE, Cifen, Cripedis, Girsef...	1 crédit
<b>Formation Transversale</b>		10 crédits minimum
Séjour à l'étranger	Min. 2 semaines	5 crédits/séjour max 10 crédits
Vulgarisation scientifique/ communication grand public	Printemps des sciences, Plants day, doc'café, ma thèse en 180 sec...	2 à 3 crédits selon l'implication du doctorant et la durée
Encadrement didactique		Maximum 6 crédits
	mémoires	5 crédits
	Aide à l'étude 1BAC	3 crédits pour 5 séances
	Séance de TP, visite Aquarium...	3 crédits par 20 h
Rôle actif dans le réseau des doctorants		2 à 5 crédits, selon l'implication
Organisation d'un évènement scientifique	Université d'été, colloque didactifen...	3 à 5 crédits, selon l'implication
Formation relevant du métier de chercheur ou préparant l'après-thèse	End note, Langue Littérature scientifique Propriété intellectuelle Beps, Statistique, communication...	1 crédit/jour
<b>Production scientifique</b>		25 crédits minimum
Article peer reviewing	1 <sup>er</sup> auteur	10 crédits
	Co-auteur	3 crédits
Congrès international hors Be	Avec poster	1 crédit/jour + 2 crédits
	Avec présentation orale	1 crédit/jour + 3 crédits
Séminaire de thèse		2 crédits
Activités internes avec poster	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée des écoles doctorales</li> <li>• Groupes de contact FNRS</li> <li>• Sociétés savantes belges</li> <li>• Réunion PAI, projets européens</li> <li>• Séminaires spécialisés</li> <li>• Conférences spécialisées</li> <li>• ...</li> </ul>	2 crédits (+1 crédit si participation à la préparation)